



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Convention de préfinancement relative au projet de « Centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail » couvrant la période allant du 1er juillet 2015 jusqu'à la signature de la convention INTERREG V.

Rapport n° CP/2015/524

Service gestionnaire :

Mission Appui au pilotage et inspection

Résumé :

Ce rapport a pour objet de soumettre au vote de l'assemblée une convention de préfinancement pour la suite du projet « Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur » (SIGRS). Cette nouvelle convention fixe les modalités de participation des signataires (français, allemands et suisses) et acte le démarrage du projet « Un centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail » (suite du projet SIGRS), dans l'attente de la signature de la convention INTERREG V afférente. Cette dernière couvrira alors rétroactivement la période entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2018.

Références précises aux textes législatifs et/ou réglementaires qui fondent l'action proposée par le rapport : Art L.1115-1 du CGCT.

1- Contexte

Le projet de Système d'information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) est né d'une volonté politique commune de doter le territoire du Rhin Supérieur d'un outil de cartographie performant et d'une banque de données socio-économiques et démographiques. Entre 2005 et 2015 il a contribué à mieux connaître et cartographier l'espace frontalier qui se trouve sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur.

Aujourd'hui les besoins en matière de cartographie évoluent. Les partenaires souhaitent de plus en plus accéder librement et dynamiquement aux données géographiques produites par le SIGRS. Ces demandes d'évolution technologique rejoignent les obligations liées à la Directive européenne INSPIRE qui vise à faciliter l'accès et l'échange de données géographiques en mettant en œuvre des portails et des services web d'accès aux données géographiques (ce type de portail web est appelé Géoportail).

C'est ainsi que le projet de Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) opérationnel depuis plusieurs mois évolue vers le projet de mise en place d'un « Centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail ».

Le pilotage de ce projet est confié au Département du Haut-Rhin, comme l'était celui du projet SIGRS depuis 2005. Le Département du Haut-Rhin héberge la cellule SIGRS qui assure :

- d'une part, le suivi administratif, financier et juridique du projet
- d'autre part, la production cartographique ainsi que la mise en place technique d'outils de diffusion des données et cartes acquises ou produites par les partenaires au projet SIGRS.

2- Objectifs

A partir du 1er juillet 2015, ce projet devra permettre la mise en place d'un centre de compétences qui :

- aidera les acteurs du Rhin Supérieur dans la réalisation et la mise à disposition de résultats visuels, sous la forme de cartographies interactives,
- et/ou leur mettra à disposition les moyens techniques et humains nécessaires pour accéder de manière rapide, simplifiée, bilingue et interactive aux données transfrontalières.

Ce centre de compétences s'appuiera pour cela sur la mise en place d'un Géoportail du Rhin Supérieur, qui peut se définir comme un portail web public, permettant l'accès, le téléchargement et la visualisation interactive de données géographiques transfrontalières. Grâce à cet outil, aucun acteur transfrontalier ne devra plus passer par une convention de mise à disposition pour utiliser les bases de données. Dorénavant, il pourra les télécharger librement et visualiser ou réaliser des cartographies interactives transfrontalières, via le Géoportail.

A moyen et long terme, le centre de compétences devrait permettre une coopération plus efficiente dans le cadre du travail administratif quotidien et ainsi contribuer à une meilleure gouvernance des initiatives transfrontalières et à une meilleure visibilité des résultats atteints.

Les missions du projet sont au nombre de trois :

1. Mise en œuvre d'un centre de compétences du Rhin Supérieur.
2. Mise en place d'un Géoportail du Rhin Supérieur.
3. Mise en œuvre d'actions de communication et de dispositifs visant à faire connaître le centre de compétences.

3- Financement

Le projet « Centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail » pourra bénéficier de financements européens via le programme INTERREG V. Le retard pris sur le démarrage de ce programme explique la nécessité de conclure aujourd'hui une nouvelle convention intermédiaire couvrant la période allant du 1er juillet 2015 jusqu'à la signature de la convention INTERREG V.

Depuis 2005, le Département du Bas-Rhin a participé au SIGRS à hauteur de 8.33 % (sans compter la part INTERREG) ce qui a représenté une contribution annuelle réelle de 6.000€ (et 10.000€ annuels durant la période sans financements européens de 2008 à 2011).

Du côté français, la contribution financière est ventilée à parts égales entre les deux Départements alsaciens, la Région Alsace et l'Etat. Les autres financeurs sont :

- Pour le côté allemand : le Land de Bade-Wurtemberg et le Land de Rhénanie-Palatinat ainsi que le Regionalverband Hoahrhein-Bodensee, le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, le Regionalverband Mittlerer Oberrhein, le Regionalverband Südlicher Oberrhein.
- Pour le côté suisse : le canton de Bâle-Ville et le canton de Bâle-Campagne, la république et canton du Jura, la Régionalplanungsstelle Beider Basel, la Nouvelle Politique Régionale.

Aujourd'hui, deux partenaires allemands rejoignent le projet : le Regionalverband Mittlere Oberrhein et le Regionalverband Südlicher Oberrhein.

Grâce à un taux prévisionnel de co-financement européen à 50% du coût du projet (au lieu de 40% sur les périodes précédentes) et à la contribution de deux partenaires allemands supplémentaires, la contribution financière du Département du Bas-Rhin diminue (15 000€ sur la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018 représentant 4,17% du coût du projet au lieu de 5% pour les périodes précédentes). Le rythme de versement de la participation du Département du Bas-Rhin est prévu comme suit :

- 2 500 euros pour les six derniers mois de 2015 et les six premiers mois de 2018,
- 5 000 euros pour 2016 et 2017.

4. Durée de la convention

La convention de préfinancement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015 et prendra fin à l'entrée en vigueur de la convention INTERREG V qui se substituera à la présente convention.

Si la demande au titre du programme INTERREG V venait à être refusée et si la convention INTERREG V ne pouvait donc plus être conclue, la convention de préfinancement ne serait plus valable à compter de la date de ce refus.

Dans ce cas, les différents partenaires co-financeurs se partageront les coûts engagés entre le 1^{er} juillet 2015 et la décision du Comité de suivi INTERREG V, au prorata et dans la limite de leur participation initiale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'approuver la convention de préfinancement, ci-jointe à la présente délibération, relative au projet de « Centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail » couvrant la période allant du 1er juillet 2015 jusqu'à la signature de la convention INTERREG V ou la décision de refus du Comité de suivi INTERREG V ;

- d'autoriser son Président à signer la convention de préfinancement relative au projet de Centre de compétences d'information géographique appuyé par un Géoportail couvrant la période allant du 1er juillet 2015 jusqu'à la signature de la convention INTERREG V ou la décision de refus du Comité de suivi INTERREG V.

Strasbourg, le 15/10/15

Le Président,



Frédéric BIERRY